

**REFERENCEMENT INTERNET**

Les conditions spécifiques de vente ne dégagent en rien des obligations et conditions générales de vente, le Client se soumet à toutes les conditions de vente (générales et spécifiques), lors de sa commande.

**ARTICLE 1 : SERVICE**

La SARL neOceane procédera à une demande d'inscription de votre site Internet dans des principaux moteurs de recherches francophones et internationales (si le site est dans plusieurs langues). L'inscription peut être manuelle ou automatique selon les outils.

**ARTICLE 2 : POSITIONNEMENT PAYANT**

Le Client peut, s'il le souhaite, souscrire à une prestation de positionnement payant (par l'intermédiaire de liens payants Google Adwords ou autre). Le Client est libre de choisir les mots clefs ainsi que le montant à investir sous les conseils de la SARL neOceane. Le coût par clic peut varier de 0,05 € HT à plusieurs Euros. Ce montant varie en fonction de l'offre et de la demande, du secteur d'activité et des mots clés du site.

A ce titre, la SARL neOceane n'est qu'un intervenant, les prix au coût/clic étant fixés par les plates-formes de gestion des liens payants.

Une commission définie dans le devis sera reversée à la SARL neOceane pour les conseils et la mise en place du service.

**ARTICLE 3 : ACCEPTATION**

La SARL neOceane se réserve le droit de refuser tout référencement de site susceptible de contenir des éléments illégaux sur le territoire français.

**ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE**

Toutes les informations communiquées par le Client pour le référencement ne seront ni cédées, ni vendues ni utilisées à des fins commerciales ou promotionnelles par la SARL neOceane.

Néanmoins, la SARL neOceane ne peut pas être tenue comme responsable de l'utilisation future que pourraient en faire par la suite les moteurs et annuaires après soumissions.

**ARTICLE 5 : OBLIGATION DU CLIENT**

Le Client reste seul responsable des informations fournies lors de sa commande, notamment concernant les mots clefs et la description du site.

Le Client s'engage à être le propriétaire du site à référencer ou à avoir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du référencement.

Le Client s'oblige, sur le site à référencer, à ne pas avoir d'activité illicite, pas de publicité mensongère et à respecter la déontologie d'Internet.

**ARTICLE 6 : GARANTIES**

Les garanties sont celles définies par les moteurs eux-mêmes.

**ARTICLE 7 : LIMITATION**

Ce service est un service de soumission de site, en aucun cas nous ne proposons d'optimisation dans les moteurs de recherche ni de garantie d'indexation. Nous ne pouvons pas vous garantir l'acceptation de votre site par les moteurs/annuaires de recherche. L'acceptation d'un site, selon les moteurs/annuaires de recherche, dépend de la catégorie, du domaine, de la langue, du pays d'origine, des informations fournies... Certains moteurs/annuaires de recherche peuvent mettre plusieurs semaines (6 à 8 en général) à indexer votre site dans leur base de données.

Notre offre n'inclut aucun service express ni inclusion payante proposés ou imposés par certains moteurs/annuaires en fonction de la catégorie du site.

Le contrat de fourniture de service est réputé s'exécuter sur le territoire français. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, porté

devant le tribunal de commerce de Dijon. Dans tous les cas les demandes de dommages et intérêts, de la part du Client, ne pourront excéder le montant de la prestation.

Le suivi du référencement peut s'évaluer par la présence/absence du site dans les outils de recherche. La SARL neOceane ne peut en aucun cas garantir une première place dans les outils de recherche, mais s'engage à optimiser le code source de vos pages pour améliorer l'efficacité du référencement. Le référencement n'est pas une garantie absolue dans le temps et nécessite d'être effectué régulièrement et ne peut rester efficace que par l'échange de liens avec d'autres sites.